

**Procès-verbal de la 2^e Assemblée générale annuelle des membres de la
Caisse Desjardins du Témiscouata,
tenue le 14 avril 2025 à 18 h 30 via conférence web**

Présences : 44 en direct et 51 en réécoute selon les données au 18 avril 2025.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président, M. Nicolas Cervant Caron, souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la 2^e Assemblée générale annuelle de leur caisse suite à la fusion.

Il déclare l'assemblée ouverte à 18h30.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par la conseillère en communication.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration
- Les périodes de questions qui auront lieu

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président recommande de nommer mesdames Mireille Moreau et Krystel Rousseau à titre de scrutatrices.

Il est proposé par { **retiré** }, appuyée par { **retiré** } d'adopter la recommandation.

La proposition de nommer mesdames Mireille Moreau et Krystel Rousseau comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par { **retiré** }, appuyée par { **retiré** } d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

Il est proposé par { **retiré** }, appuyée par { **retiré** } d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3- RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Cervant-Caron fait la présentation des membres du conseil d'administration avant de débiter la présentation du rapport du conseil d'administration. Ce rapport est inclus dans la revue annuelle et une copie sera déposée dans les archives de la caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente la reddition déontologique. Il livre le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année 2024.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

3.3 Rapport financier

Le directeur général, M. Denis Bérubé, présente les faits saillants des résultats du Mouvement. Il poursuit avec la présentation des résultats financiers de la caisse pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

Le volume d'affaires sous gestion de 1.62 G\$, est en hausse de 5.8 % par rapport à 2023, la Caisse est en bonne position dans son marché.

L'actif s'établit à 895,31 M\$, avec une hausse de près de 6%, le passif est de 792.12M\$, avec une croissance de 5.79 % et l'avoir, avec également une croissance de 7.64% se situe à 103,19 M\$.

Les excédents d'opérations quant à eux sont de 15,16 M\$. Les excédents avant impôts et ristournes aux membres sont de 9,52 M\$ et les excédents nets de l'exercice s'élèvent à 6,86M\$, soit une hausse de 40% comparativement à 2023.

Les membres n'ont aucune question.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une vidéo explicative est présentée à l'assemblée des engagements de la caisse dans la communauté :

- 130 295 \$ ont été remis en dons et commandites
- 92 872 \$ à partir du fonds d'aide au développement du milieu

Pour un total de 223 168 \$ qui ont été retournés à la communauté en 2024.

Le directeur général présente la composition du FADM au 31 décembre 2024.

Des précisions sont apportées par le Président du comité coopération, M. Yanick Desbiens, concernant le mécanisme d'octroi de la contribution de la Caisse aux projets de la communauté.

Mme Krystel Rousseau termine ce segment en présentant les divers programmes de finances solidaires auxquels la Caisse participe.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

{retiré} demande : « Est-ce que nous avons encore une réserve pour ristourne éventuelle? »

M. Denis Bérubé répond : « Oui, la réserve existe toujours. Cependant pour cette année, nous n'affecterons pas de sommes à la réserve pour ristourne éventuelle puisque le solde de cette réserve respecte déjà les obligations réglementaires ».

{retiré} demande : « Combien de membres assistent à l'AGA du 14 avril 2025? »

M. Cervant-Caron répond : « En se basant sur l'année dernière, environ 70 personnes en direct et en réécoute ».

{retiré} demande : « Est-il prévu de modifier prochainement le guichet au Centre PGR afin que les membres puissent effectuer des dépôts sur place? »

M. Cervant-Caron répond : « Non. Pour pouvoir accueillir un guichet acceptant les dépôts, ceci nécessite un emplacement important. Sachez qu'outre ce service, le guichet offre toutes les autres fonctionnalités comme le paiement de factures et les virements, par exemple. En complément d'information, à travers les fonctionnalités de votre AccèsD vous avez la possibilité de faire des dépôts de chèques avec la fonctionnalité du dépôt mobile ».

{retiré} demande : « Est-ce le CA envisage de faire la prochaine AGA en présentiel, ou à tout le moins en mode hybride? »

M. Cervant-Caron répond : « Les administrateurs ont fait le choix de tenir l'assemblée générale annuelle de la Caisse en mode virtuel, ce qui permet aux membres de la Caisse d'assister à l'AGA peu importe où ils se trouvent, mais aussi, la possibilité de procéder à la réécoute. Ce choix se fait quelques mois avant l'AGA en prenant en considération différents facteurs, comme les coûts d'organisation d'une assemblée physique, le taux de participation des membres en fonction du mode de diffusion, ou encore notre réalité locale. Je peux vous assurer que nous réfléchirons au mode de diffusion en prenant compte de tous ces paramètres pour l'an prochain, incluant les commentaires des membres ».

5- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse

MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.1 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de treize (13) à onze (11);

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QUE les postes à abolir sont des postes vacants échéant au 31 décembre 2026 (AGA 2027)

Il est proposé par {retiré}

Appuyé par {retiré}

D'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* :

- que l'article 8.1 soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de treize (13) à onze (11), les deux (2) postes abolis étant deux postes vacants échéant au 31 décembre 2026.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2025.

Cette proposition adoptée à l'unanimité.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Précision par le président que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Une capsule vidéo est présentée à l'assemblée.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (ristournes)

Présentation par le directeur général du scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES		
RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
	PARTICULIERS ET ENTREPRISES	
Comptes	0,56 \$	179 k\$
Épargne et placements		223 k\$
Fonds		38 k\$
Prêts et marges de crédit		327 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	252 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	98 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	315 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	26 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024	Total des ristournes aux membres	1 457 314 \$
	Fonds d'aide au développement du milieu	216 071 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES, DU VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FADM ET DES TAUX DE RISTOURNES

Présentation du scénario de versement de ristournes, provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes par la directrice générale.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins du Témiscouata

Aller loin, avec vous

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	7 936 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 908) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(2 445) k\$
• Autres éléments du résultat	469 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	69 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
Solde des excédents à répartir	6 028 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 295) k\$
• Ristourne	(1 457) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	378 k\$
• Affectation au FADM	(216) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(4 733) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

Il est proposé par {retiré}, appuyée par {retiré} que le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soient soumis au vote après les recommandations de ce soir pour un montant totalisant 1 673 385 \$.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection :

Considérant que M. Nicolas Cervant-Caron est une personne candidate, Mme Thérèse Viel, membre du conseil d'administration et secrétaire à la Caisse, agira à titre de présidente d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

Secrétaire d'élection :

Étant donné que la secrétaire agira à titre de présidente d'élection, le secrétaire adjoint, Denis Bérubé, agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

M. Cervant-Caron invite M. Jean-Claude Morin à livrer le rapport du comité de mise en candidature.

Avant de présenter le rapport, M. Morin effectue un rappel sur la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier 2025 jusqu'au 11 février 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook);
- Publicité dans le journal Infodimanche;
- Infolettre par courriel aux membres;

Pour l'assemblée générale de cette année, [6] postes sont à combler et la Caisse a reçu [3] candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Expérience membres et clients, Coopération, Gestion financière, Gestion d'entreprise, Comptabilité, Gouvernance et Éducation;
- 4 hommes et deux femmes pour maintenir la parité;
- 1 membre de 18 à 34 ans, 2 membres de 25 à 49 ans 1 membre de 50 à 64 ans et 2 membres de 65 ans et plus;
- des personnes représentant le secteur agricole et acéricole, et du domaine de la santé;
- des personnes représentant le territoire de la Caisse, et plus précisément du secteur géographique de Squatec, Lac-des-Aigles, Biencourt, Lejeune, Auclair ou Saint-Juste-du-Lac;
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Mme Viel mentionne qu'avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, il y aura diffusion d'un montage vidéo pour présenter les personnes candidates. Les vidéos sont dans l'ordre suivant : Mme Pascale Sophie Bérubé, Mme Nadine Bouchard et M. Nicolas Cervant-Caron.

5.3.4 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçues dans les délais est inférieur au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus par acclamation :

Mme Sophie Bérubé au poste d'administratrice
Mme Nadine Bouchard au poste d'administratrice
M. Nicolas Cervant-Caron au poste d'administrateur

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Cervant-Caron précise que les membres de plein droit ont deux (2) votes distincts à enregistrer après l'assemblée, soit :

- Un vote pour la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Un vote pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Mme Rousseau apporte quelques précisions pour le vote

FAITS SAILLANTS POUR LA PÉRIODE DE VOTATION :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse ou dans AccèsD par le biais du bouton « Voter ».
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 2 JOURS

Le président précise que c'est dès ce soir à minuit, le 14 avril, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le dimanche 18 avril.

6- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le directeur général poursuit avec quelques remerciements.

Le président clos la rencontre avec des remerciements et souhaite une bonne fin de soirée aux membres à 19h51.

7- PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Précisions sur l'annonce des résultats du vote par le président

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 48 heures après la période de votation de 2 jours, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.
- La Caisse pourra aussi décider de publier les résultats des votes dans d'autres médiums de communication afin d'en informer le maximum de membres.

En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Si c'était le cas, voici les étapes qui en découleraient :

- Lorsque les résultats des votes seront publiés, les membres seront invités à participer à la reprise de l'assemblée à une nouvelle date.
- Le conseil d'administration et la direction générale prépareront de nouveaux scénarios de ristournes.
- Après la 2e partie de l'assemblée, il y aura une nouvelle période de votation de 2 jours.
- À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres se terminant le 18 avril 2025 à 23h59, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

97,41% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11h58.

Nicolas Cervant Caron, président

Thérèse Viel, secrétaire